



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils municipaux

Question écrite n° 95649

Texte de la question

M. François Grosdidier alerte M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur le risque que présentent la publication du mot du maire ou du président de la collectivité et l'expression des groupes d'élus dans les bulletins municipaux ou publications territoriales dans les mois précédant une élection. Il souhaite savoir dans quelle mesure elles risquent d'être considérées comme des moyens illicites de campagne électorale.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95649

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13425

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)